

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juin 1873.

Chronique générale.

A propos du vote de mardi dernier, le *Journal de la Vienne* fait les réflexions suivantes :

« ... Le catholique, le protestant, le musulman, l'israélite, qui s'en vont vers la tombe accompagnés de leurs prêtres, ne songent à provoquer ni à insulter personne. Les libres-penseurs s'arment en guerre pour entrer dans la mort. Ils ont livré bataille : ils sont vaincus ; ils devaient l'être. La liberté de conscience et de religion, on l'a très-bien dit, n'a rien à voir dans ce débat.

» A ceux qui viennent demander, en ricanant, où est l'ordre moral ? qu'est-ce que l'ordre moral ? qu'entendez-vous par l'ordre moral ? à tous ceux qui demandent, avec une aimable ironie, en quoi peut bien consister cette chose qu'on appelle l'ordre moral, on peut la montrer très-précise et très-bien définie dans le vote de l'Assemblée. Il faut que tous ces soi-disant philosophes, qui ne croient même plus à la philosophie, qui ignorent même en quoi consiste la philosophie, en prennent leur parti ; ils auront beau gémir, lever les bras au ciel et crier à l'intolérance : le pays ne veut pas reconnaître aux gens sans religion, le droit d'insulter la religion, aux hommes sans foi et sans croyances, le droit de faire des manifestations contre la foi et contre les croyances.

» Ce pauvre être flottant entre la vie et la mort, inconscient peut-être et de ce qu'il désire et de ce qu'on lui refuse, et des secours dont il a besoin et du confort dont on le prive, les plus hideuses passions s'installent à son chevet, s'emparent de lui, battent monnaie sur les planches de son cercueil, exhalent les haines sur sa tombe, et lui font des obsèques, où les hurlements de la guerre

civile remplacent les chants des prêtres et les sanglots de la famille.

» Voilà ce que 422 représentants de la nation ne peuvent pas supporter ; voilà ce qu'ils flétrissent avec énergie. C'est juste et c'est bon. »

Dans ses *Echos de Versailles*, le même journal s'exprime en ces termes :

« A la séance de mardi, les deux orateurs ministériels, M. Beulé et le général du Barail, ont obtenu un succès énorme ; et l'avis général est que, ce jour-là, M. Beulé surtout s'était révélé homme d'Etat véritable. Le ministre de l'intérieur a raconté des choses navrantes dans son discours. Il y a des détails inouis ; jamais il n'a été aussi facile de toucher du doigt la dégradation matérielle et morale que les doctrines athées et matérialistes causent à notre pauvre humanité et à nos sociétés modernes, en les corrompant dans leur source la plus sainte : la famille.

» Le discours de M. Beulé a changé la victoire, assurée d'avance, du ministère, en véritable triomphe.

» Un des principaux incidents a été le succès du général du Barail, ministre de la guerre, lorsque M. Le Royer, par un léger effort de logique, a trouvé déplorable la retraite des deux escadrons de cuirassiers, et en a demandé compte au ministre de la guerre.

» Le général du Barail est monté à la tribune, et a expliqué, en deux mots, que la conduite de l'escorte militaire était réglée par une circulaire ministérielle antérieure.

» Puis d'une simple phrase, d'une phrase antique, il démolit le vaste échafaudage de sophismes sur lequel repose l'interpellation tout entière.

« Si vous ôtez aux soldats, a-t-il dit, la croyance à une autre vie, vous n'avez pas le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence. »

» Jamais trombe ne fit un plus foudroyant effet. Les radicaux courbent la tête, écrasés devant cette pensée grave, logique et si fortement condensée ; l'immense majorité de l'Assemblée est debout.

» Elle réclame le ministre, on vient le féliciter à son banc. Le général de Cissey fend la presse et vient serrer la main de celui qui lui a succédé.

» Cette action, si ordinaire et pourtant si éloquente, fait redoubler les applaudissements. »

* *

Les juges de paix de l'arrondissement de Troyes ont reçu, il y a quelques jours, la circulaire suivante de M. le procureur de la République :

« Troyes, 19 juin 1873.

» Monsieur le juge de paix,

» A l'occasion des manifestations connues sous le nom d'enterrements civils, j'ai été appelé à résoudre des questions de droit du plus haut intérêt ; comme vous pouvez être interrogé à votre tour, il est utile que vous n'ayez aucune hésitation sur la réponse à faire.

» Si les solidaires ou organisateurs d'enterrements civils revendiquent à leur profit la liberté de conscience, ils ne craignent pas de porter atteinte aux droits les plus sacrés et les plus inviolables ; qu'un homme enchaîné dans les liens de quelque société secrète ait eu la faiblesse de signer un pacte pour s'interdire à lui-même d'appeler un ministre du culte en cas de maladie, on voit les sectaires accourir à son lit de mort et le revendiquer impérieusement comme une chose qu'ils auraient achetée et dont on leur devrait la livraison.

» Les familles ignorantes de leur droit ne savent de quelle façon résister à ces prétentions qui se produisent d'ordinaire sous une forme de nature à les intimider, et elles ne subissent, avec douleur, la violence qui leur est faite que parce qu'elles ne connaissent pas les moyens légaux de faire respecter leurs droits.

» C'est à nous, représentants de la justice, qu'il appartient de les éclairer et de les protéger contre des manœuvres qui font si bon marché de la liberté et de la conscience.

» Dites bien haut à ceux qui pourraient

vous consulter que c'est à la famille seule qu'il appartient de veiller auprès du mourant et ensuite de régler les obsèques ; et s'il arrivait dans quelque localité de votre circonscription que des individus voulussent, en invoquant un engagement signé par le défunt, s'opposer aux volontés de la famille, prenez toutes les mesures nécessaires pour que ces volontés soient scrupuleusement respectées et dressez au besoin des procès-verbaux contre ces violateurs du foyer domestique. (Article 186, paragraphe 2 du Code pénal.)

» Je recommande à votre fermeté l'exécution de ces instructions et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» Le procureur de la République,
» ADOLPHE GUILLOT. »

* *

Voilà Versailles qui rentre dans les bonnes grâces de la République ; les radicaux ne demandent plus que l'Assemblée nationale cesse d'y siéger. M. Gambetta n'a que des hommages pour cette « noble et majestueuse » cité dont on a fait la capitale cadette de la France. Versailles « le méritait ; Paris » reste son aînée, Versailles est digne de venir immédiatement après Paris. » M. Gambetta trouve ce qu'il appelle la crise actuelle « plus bouffonne que redoutable. » S'il y a aujourd'hui quelque chose de bouffon, dit l'*Union* de Paris, c'est le langage des radicaux, et la journée du 24 mai leur a prouvé qu'ils ne sont pas beaucoup « redoutables » toutes les fois qu'un gouvernement honnête est décidé à faire son devoir.

* *

Le 13^e bureau, chargé de vérifier l'élection de la Nièvre, a entendu MM. Turigny et Gillois. Ce dernier a donné des explications très-précises sur toutes les manœuvres dirigées contre lui. Quant à M. Turigny, il s'est borné à rejeter sur ses amis politiques la responsabilité de tous les faits qui lui sont reprochés, notamment de l'affiche signée des onze conseillers radicaux, et qui était

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TROIS ANGEVINES

DU XV^e SIÈCLE.

MARGUERITE D'ANJOU,

FILLE DE RENÉ ET D'ISABELLE DE LORRAINE.

(Suite.)

Marguerite, qui se tenait toujours sur ses gardes, profita d'une absence que le protecteur fit dans l'intérêt de ses vœux d'ambition ; elle conduisit le roi, dont la santé était rétablie, à la chambre haute, et obtint d'elle qu'elle révoquât à jamais le titre de protecteur conféré au duc d'York, et dont il se montrait si peu digne.

Celui-ci, à son retour, parut se soumettre à la décision des lords, et faire taire ses desirs et ses convoitises : il s'abaissa même

jusqu'à des protestations, qui n'étaient qu'un vil calcul de sa politique.

Caractère astucieux, faible, indécis, il voulait ou paraissait vouloir faire la paix avec Henri : une réconciliation solennelle ramena la confiance dans tous les esprits ; dans le mois de janvier 1458, les partisans des deux roses convinrent de faire une grande démonstration de rapprochement sous forme de procession à l'église Saint-Paul. Ils étaient entremêlés les uns aux autres, et le duc d'York y fut vu donnant le bras à la reine ; ce jour heureux fut salué du doux nom de *Love day*, nom trompeur comme il y en a eu tant d'autres dans l'histoire.

Notre grande révolution n'a-t-elle pas eu aussi sa journée du fameux baiser Lamourrette ?

Cette paix dura peu, ces dispositions pacifiques cachaient trop de ressentiments et de haines ; une année à peine s'était écoulée que les hostilités recommencèrent, et le 10 juillet 1460, on en vint aux mains à Northampton.

Dès le début de l'action, le lord Gray de

Ruthyn, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale, passa à l'ennemi et décida ainsi du sort du combat.

D'après la recommandation qui avait été faite par Richard, on ne fit pas de quartier : de nombreux gentilshommes, parmi lesquels le fils du lord Talbot, perdirent la vie, et le roi resta parmi les prisonniers. Il s'était retiré dans sa tente où Warwick, vainqueur, vint le saluer avec respect ; il alla plus loin dans ses hommages hypocrites : il fit avec pompe son entrée à Londres, mais il avait la tête nue, et portait son épée devant le roi, comme en signe de sujétion et d'obéissance.

La reine s'était enfuie à Chester. Richard avait donc le champ libre et pouvait à son aise reprendre le cours de ses intrigues. Il rencontra toujours une vive résistance à la chambre des lords ; entre autres objections on lui opposait son serment de fidélité au roi ; il eut l'audace de répondre que les serments politiques n'avaient aucune portée, et n'obligeaient point la conscience, théorie des Machiavel et des Louis XI, qui ne fut

pas acceptée, et qui depuis a progressé.

Un compromis eut lieu, il fut décidé, en présence de Henri VI, que la couronne serait maintenue sur sa tête et que Richard serait reconnu comme son héritier présomptif.

Avant cet expédient qui ne répondait pas complètement aux vœux de Richard, il avait sommé Marguerite de se rendre à Londres ; elle dédaigna de répondre à cette insolente sommation, et plus tard elle protesta contre la qualité d'héritier présomptif donnée à Richard au détriment de son fils, et contre l'assentiment de son seigneur, qu'elle dit n'avoir pas été accordé en toute liberté.

Camille BOURCIER.

(La suite au prochain numéro.)

une véritable provocation à la guerre civile. M. Turigny a qualifié cette affiche d'*acte imprudent*. L'annulation de cette élection nous paraît certaine.

Trois cents Belges de toutes les classes de la société, parmi lesquels cent deux prêtres, étaient rendus le 25 juin à Paray-le-Monial. Trente bannières, dont la magnificence éclipsait celle de toutes les autres offertes jusqu'à ce jour, ont été déposées au nom des principales villes de la Belgique dans le sanctuaire de Paray.

Le shah de Perse doit avoir une singulière idée de notre stabilité politique. Vers les dernières années de l'Empire, il avait été officiellement invité par Napoléon III à visiter Paris, et il se préparait à faire ce voyage, lorsque survinrent les désastreux événements qui amenèrent la chute de l'Empire et l'avènement au pouvoir des hommes néfastes du 4 septembre.

Quelques temps après la guerre, M. Thiers renouvella l'invitation de l'empereur. Le shah se décide, fait ses préparatifs de voyage, et un beau jour se met en route. Chemin faisant, il apprend que le Président de la République n'est plus M. Thiers, mais bien le maréchal de Mac-Mahon.

On parle beaucoup de la déplorable décision du conseil municipal de Paris, qui vient de priver la capitale d'une fête qui aurait jeté des millions dans le commerce. On se rappelait qu'il y a quelques semaines, les mêmes conseillers refusaient 50,000 fr. pour le grand prix de Paris, qui rapporte au commerce des millions. Heureusement que, ce jour-là, ils ne se sont pas trouvés en majorité.

Les Versaillais, plus intelligents que les édiles parisiens, se montrent très-satisfaits d'avoir à fêter le shah dans leurs murs; ils calculent déjà ce que cette brillante réception leur rapportera. En revanche, dans les quartiers ouvriers, l'irritation est très-grande contre le conseil municipal. On y commente, en l'approuvant, un mot assez vif qu'aurait prononcé le maréchal Mac-Mahon en apprenant, de la bouche de M. Vautrin, la réponse négative de ses collègues.

M. Clément Laurier, secrétaire général de la délégation de Tours, ami intime de M. Gambetta, l'heureux négociateur de l'emprunt Morgan, député du Var, qui siégeait à la gauche, a voté mardi avec la majorité et s'est fait inscrire à la réunion du centre droit, ainsi que nous l'avons annoncé. Cette conversion était, du reste, prévue depuis quelque mois, et on ne peut que féliciter l'honorable député d'avoir enfin trouvé la véritable voie qui convient à son caractère et à son talent.

L'ouvrage auquel M. Thiers consacre ses méditations s'intitulera *Histoire de la Philosophie*. Ce sera moins, paraît-il, une œuvre originale qu'une compilation. M. Thiers a profité de sa situation d'homme d'Etat pour entrer en relations avec les corps savants constitués dans tous les pays du monde, et il a obtenu de ces sociétés un grand nombre de recherches précieuses qu'il n'aura que la peine de cataloguer. Le seul travail qui lui appartiendra en propre, ce sera la préface dans laquelle l'historien du Consulat et de l'Empire se réserve de faire connaître à l'Europe ses opinions sur les grands problèmes de l'humanité. On sait que M. Thiers a la prétention d'être spiritualiste. Sa préface serait un hommage à cette doctrine philosophique.

Au banquet donné à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hoche, et dont nous avons parlé hier, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Carnot a fait l'historique de la vie de Hoche; mais le discours de M. Gambetta, surtout, a été remarqué.

En effet, l'ex-dictateur a comblé d'éloges le maréchal de Mac-Mahon, « parfait soldat, modèle de loyauté, de courage, de discipline et de dévouement à la France. »

On ne s'attendait guère à voir M. Gambetta rendre un aussi complet hommage aux qualités du Président actuel de la Républi-

que, — car M. Gambetta ne nous a point habitués à tant de justice.

Peut-être ses amis lui en sauront-ils peu de gré!

En 1797, lorsqu'on était encore aux beaux jours de la *Marseillaise*, chacun, on le sait, devait se découvrir à la strophe: *Amour sacré de la patrie*. Un jour, Hoche garda son chapeau sur la tête pendant la patriotique invocation et répondit à un citoyen qui lui en fit l'observation: « Un général en chef ne doit compte de ses actions à personne. » Les orateurs du dîner privé de Versailles, mardi dernier, pensent-ils que ce trait leur réalise l'idéal du vrai républicain?

M. Ranc, à ce que l'on assure, ne se présentera pas devant le conseil de guerre chargé de le juger.

Il se retranchera derrière son mandat impératif de député conclu avec les délégués de la rue Grôlée.

Le comité électoral en question, consulté par son fidèle mandataire, n'a pas daigné reconnaître la compétence de la justice militaire. Le prétexte ne déplaît pas sans doute à M. Ranc, qui ne paraît pas avoir le tempérament d'un martyr.

L'*Avenir national* n'était pas le seul journal de la presse parisienne qui ne fût pas en règle avec le fisc. La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'une instruction est ouverte contre M. Edmond About, sous l'inculpation d'avoir publié le *XIX^e Siècle* sans cautionnement.

Le *XIX^e Siècle* a suspendu sa publication jeudi, faute d'avoir versé à temps son cautionnement.

Les radicaux, à Lyon, se flattent de multiplier avant peu le nombre des enterrements civils, malgré l'arrêté du préfet.

A l'enterrement du citoyen Brousses, son collègue en athéisme, M. Challemel-Lacour, a dit que le défunt léguait 300 mille francs aux pauvres de sa commune. Cela n'est pas. *Paris-Journal* est allé aux renseignements et il a découvert la vérité.

M. Brousses, fils naturel, avait reçu de son père putatif un domaine rural situé dans la commune de Pieusse, canton de Limoux (Aude), et d'une valeur d'environ 200,000 fr. Ce domaine est grevé d'hypothèques pour plus que sa valeur.

Quant au château, c'est une maison de paysan non terminée, et dans laquelle M. Brousses vivait avec la ménagère honorée de son intimité.

M. Brousses, né civilement, c'est-à-dire hors mariage, avait été déporté en 1852. Il a vécu, pendant plusieurs années, avec une femme mariée dont il a eu des enfants. Il est mort comme il a vécu. Au demeurant, profond égoïste, et n'ayant jamais rendu un service à âme qui vive.

Voilà donc le fameux legs du nouveau saint de la démocratie réduit à ses justes proportions, celles d'un château en Espagne.

Les correspondances des journaux républicains sont fort alarmées aujourd'hui. Nous y relevons notamment cette phrase grincheuse à l'adresse des membres de la majorité de l'Assemblée:

« Voilà qu'ils parlent dans les couloirs de demander une autorisation de poursuites contre M. Naquet, à propos de la fameuse affaire des canons, et ils demandent également que M. Gambetta soit poursuivi. »

Il faut que les républicains aient la conscience bien chargée, dit l'*Union de l'Ouest*, pour redouter à ce point l'examen de la justice.

En vertu d'un mandat décerné par la justice militaire, le sieur Ernest Lefèvre, avocat, rédacteur du *Rappel*, et parent de M. Auguste Vacquerie, vient d'être mis en état d'arrestation sous inculpation de participation à l'insurrection, comme membre

de la Commune, du 26 mars au 7 avril 1871.

D'après la *Gazette de Tribunaux*, on vient également d'arrêter le nommé François B., âgé de trente-cinq ans, ouvrier maçon, accusé d'avoir combattu dans les rangs de l'insurrection et de s'être rendu coupable d'arrestations illégales.

Ces deux individus ont été immédiatement transférés à Versailles, à la disposition du conseil de guerre.

Les journaux républicains et radicaux sont de plus en plus furieux. Les descendants des géants de 93 ne comprennent pas qu'on puisse, sous prétexte d'ordre social, entraver d'une façon quelconque la manifestation d'une opinion quelle qu'elle puisse être.

A ce propos, la *Liberté*, qui n'est pas clérical, mais qui juge les questions avec une très-honorable impartialité, cite ce décret du 24 brumaire an II:

« Tous les citoyens qui ne sont pas employés au service des armées sont tenus, dans la huitaine, d'apporter leurs souliers à leur municipalité respective, qui leur en délivrera reçu. »

Et cet autre du 5 frimaire an II:

« Considérant que les aristocrates sont indignes de porter l'habit de la couleur nationale, etc., etc.

» Décrète:

» Art. 1^{er}. Tout citoyen qui aura chez lui un vêtement d'une étoffe bleu national, sera tenu, dans la décade à dater de la publication de l'arrêté dans chaque commune, de l'apporter à sa municipalité ou au comité de sa section. »

Voilà qui témoigne d'un respect fort édifiant pour la liberté individuelle!... Et l'on sait si les radicaux actuels seraient disposés à suivre l'exemple de leurs pères de 93!...

C'est le lendemain du jour où ils ont demandé avec des cris de vautour l'interdiction des processions, des pèlerinages, de toutes manifestations tendant à honorer ces principes religieux et moraux, sur lesquels repose encore notre législation, qu'ils viennent protester avec la violence que l'on sait contre la mesure édictée par M. Ducros et contre la conduite de l'autorité et de la majorité de l'Assemblée à propos de l'enterrement civil de M. Brousses!...

Ah! s'ils arrivaient au pouvoir, ils ne se contenteraient pas de gêner un peu les manifestations religieuses!... On connaît leurs projets, ils ne les ont jamais beaucoup cachés!

A l'Académie française, il y a, en ce moment, on le sait, trois fauteuils vides.

Celui de M. Saint-Marc Girardin;

Celui de M. Pierre Lebrun;

Celui de M. L. Vitet.

A qui donner cette triple survivance?

Vu les dissentiments politiques, littéraires et philosophiques du jour, la question est des plus difficiles à résoudre.

Trois fauteuils, cela suppose, pour le moins, neuf candidats.

M. J. Michelet dit: — Je suis déjà d'une classe de l'Institut; c'est bien assez.

M. Beulé. — Je me contente du portefeuille de l'intérieur.

M. L. Veuillot. — Je ne veux pas.

M. H. Taine. — Je ne me hâte pas.

M. Laurentie. — Je n'ose pas.

M. Edmond About. — Je ne recommence pas.

M. Ernest Renan. — Je ne réussirais pas.

M. Alexandre Dumas fils. — Je n'y crois pas.

M. Philarète Chasles. — On ne m'y attend pas.

M. Leconte de Lisle. — Je ne m'y aventure pas.

Il faut pourtant que les trois fauteuils soient occupés d'ici à six mois au plus tard.

Pourvu que d'ici-là il ne se fasse pas de nouveaux vides!

A propos des enterrements civils, on nous raconte le fait suivant, qui a le mérite d'être absolument historique:

La femme d'un amiral qui a longtemps exercé de hautes fonctions dans une ville du Midi protégeait une famille d'ouvriers.

Le mari meurt, on l'enterre civilement. La femme vient quelques jours après voir l'amirale.

— Comment, lui dit celle-ci, comment, vous que je croyais honnête et à qui j'ai fait tant de bien, vous avez fait enterrer votre mari sans les secours de la religion?

— Que voulez-vous, madame; il n'y a pas de ma faute, allez! Nous ne sommes pas riches, et l'on est venu m'offrir 50 fr. pour laisser le convoi aller directement au cimetière. J'étais si malheureuse que j'ai cédé!

— Mais il fallait venir me demander de l'argent!

— Je n'ai pas osé, mais soyez tranquille, madame, le pauvre défunt n'en souffrira pas. J'ai employé 44 francs à payer des dettes criardes, et avec les 6 francs qui me restaient, je lui ai fait dire des messes.

(Paris-Journal.)

LES PRUSSIENS

EN ALSACE-LORRAINE.

STRASBOURG. — Le *Journal de Genève* du 24 publie une lettre de Strasbourg dont nous extrayons ce qui suit:

« La population de Strasbourg a peut-être été moins préoccupée des élections que des manœuvres militaires qui ont eu lieu lundi et mardi. Que de pénibles souvenirs elles ont réveillés!

» Le matin, de bonne heure, l'alarme a été donnée à la garnison; on a battu la générale: de tous côtés des uhlands portant des ordres, bientôt les troupes ont sillonné les rues. On supposait qu'une armée ennemie menaçait la ville. On se portait à sa rencontre dans l'ordre suivant: éclaireurs de cavalerie, fusiliers, artillerie, infanterie. Toujours pratiques, les Allemands, par conséquent, toujours prêts.

» Deux traits qui vous donneront une idée de la minutie qu'on apporte à l'éducation des soldats: Dans les manœuvres qui ont eu lieu l'an dernier aux environs de Strasbourg (j'ignore si cela a été fait cette année), on exerçait les soldats à faire sortir le bétail des écuries. — Cette année, on a aussi supposé le cas d'une émeute en ville.

» Les murs extérieurs des cinq forts de Oba et Mittelhansbergen, Wolfisheim, Mundolsheim et Reischel peuvent, d'après les rapports officiels, être mis en état de défense au premier moment. L'organisation intérieure s'achève. La construction des forts de Grafenstaden et de la Wantzenan est commencée. Le terrain pour les trois forts de la rive droite, Anenheim, Leumuhl et Sundheim est mesuré et piqué. On les commencera en automne. »

LUNÉVILLE. — Dans la journée de mardi, le maire de Lunéville a informé ses concitoyens qu'il venait de recevoir du général allemand commandant la place de cette ville les deux lettres dont voici la traduction:

« Lunéville, le 22 juin 1873.

» Monsieur le maire,

» Un regrettable événement a eu lieu hier soir, entre onze heures et minuit: un officier de la garnison a été sérieusement atteint par deux pierres d'assez fortes dimensions, lancées par les fenêtres ouvertes dans l'intérieur du Casino des officiers; l'auteur de ce méfait n'ayant pu être retrouvé, je me vois malheureusement forcé, pour soustraire les officiers à d'autres agressions, de prendre les mesures suivantes:

» 1^o Tous les cafés et établissements publics, à l'exception des restaurants Favier, Wald et Cherrion, qui sont fréquentés par les officiers, seront fermés, jusqu'à nouvel ordre, à 10 heures du soir.

» 2^o La circulation des habitants dans les rues sera interdite, jusqu'à nouvel ordre, de 10 heures du soir à 3 heures du matin.

» Je vous prie, en conséquence, de faire savoir aux habitants que les mesures ci-dessus mentionnées seront mises en vigueur à partir du 23 de ce mois; de plus, vous voudrez bien faire allumer sur tous les points de la ville où il y a des postes, les réverbères les plus rapprochés, et cela depuis le crépuscule jusqu'à l'aube du jour, afin que le parcours de la sentinelle soit bien éclairé.

» Veuillez agréer, etc.

» Le général major, commandant de brigade,
» Signé: Comte RÆDERN.

« Lunéville, 22 juin, 6 h. 1/2 du soir.

» Monsieur le maire,

» D'après les nouveaux rapports qui viennent de m'être faits, je vois que des actes de brutalité, pareils à ceux que je vous ai signalés ce matin, ont eu lieu, il y a quelques jours, au faubourg de Nancy, où des pierres ont été lancées, non-seulement dans l'appartement d'un officier, mais encore à des familles militaires; je suis donc contraint de changer mon arrêté de ce matin en celui qui suit et jusqu'à nouvel ordre :

» 1° Tous les cafés et établissements publics seront fermés à 9 heures du soir.

» 2° La circulation dans les rues est interdite aux habitants, de 9 heures du soir à 3 heures du matin.

» Sont exceptés, les cafés et les établissements fréquentés par les officiers.

» Vous voudrez bien porter ledit arrêté à la connaissance des habitants.

» Veuillez agréer, etc.

» Le général major, commandant de brigade,
» Signé : Comte RIEDERN. »

Le *Journal de Lunéville* dit que le nombre des arrestations opérées pendant la nuit du lundi au mardi s'élève à une cinquantaine environ; que les voyageurs arrivés à la gare après neuf heures ont été consignés jusqu'à trois heures du matin; que les habitants stationnant devant leur porte ont été refoulés par les patrouilles; enfin, on ajoute qu'un habitant a été légèrement blessé. Les personnes arrêtées ont été rendues à la liberté à quatre heures du matin.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Le Reichstag a clos sa session après le vote du budget.

Le prince de Bismark a lu, au nom de son maître, la déclaration suivante :

« L'empereur regrette vivement de se voir, par une indisposition qui, avec l'aide de Dieu, est en voie certaine de guérison, empêché de prendre congé des membres du Reichstag avant leur séparation et de prononcer personnellement la clôture de la session.

» Sa Majesté m'a chargé de vous déclarer combien elle aurait souhaité de pouvoir vous exprimer elle-même la reconnaissance des gouvernements fédéraux pour le zèle et le dévouement avec lequel, au cours de cette session et au milieu de difficultés assez considérables, vous avez travaillé au développement de nos institutions constitutionnelles et à l'accomplissement de la mission que la guerre nous a léguée. Me bornant à exécuter cette volonté souveraine par ordre de Sa Majesté et au nom des gouvernements fédéraux, je déclare close la session du Reichstag. »

L'empereur, dont la santé serait beaucoup améliorée, au dire de la *Correspondance provinciale*, partirait pour les eaux d'Embs vers le 5 juillet.

ESPAGNE.

On lit dans le *Français* :

Le bruit d'une grande victoire carliste est répandu à Pau. Il n'y a du reste rien de certain.

L'*Univers* dit que, « dès à présent, ce qui est hors de doute », c'est que l'affaire a été pour les carlistes un « triomphe inespéré. »

Il ajoute que « la bataille » a eu lieu à Eulate, dans les Amescuas. « On parle, dit-il, de 1,400 morts et blessés et de 2,000 prisonniers, ainsi que de plusieurs canons enlevés à l'ennemi. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les pèlerins de Paray-le-Monial ont repassé à notre gare : ceux de l'Anjou, hier matin, à 7 heures et demie; ceux de Nantes, ce matin, à 4 heures 1/4.

Le premier train a laissé à Saumur les pèlerins de notre contrée. Tous se félicitent de l'accueil tout fraternel dont ils ont été l'objet, et sont heureux de leur trop court séjour dans cette ville du Charollais et dans le monastère de la Visitation de Paray.

En mettant le pied sur ce sol privilégié, chacun se trouve comme électrisé; pour tous

il y a unité de vue et de sentiments et l'on n'entend qu'un cri religieux et national :

*Sauvez Rome et la France!
Rends l'Alsace à la France!*

Vive la France! Vive Pie IX! Vive le Sacré-Cœur!

Les Angevins ont été reçus à la gare de Paray par le clergé de cette paroisse, accompagné de la députation de Clermont et de celle de la Belgique. Les vivats pour la France, pour l'Anjou, ont aussitôt ébranlé l'air, et les Belges, avec des témoignages non équivoques d'enthousiasme, proclamaient dans leurs cris la *supériorité de notre nation*. Transporté par ces premiers élans, l'Anjou a acclamé avec la même ardeur la nation voisine et les frères de l'Auvergne. Une heure après, les pèlerins d'Angers se réunissaient à leurs devanciers pour faire bonne et fraternelle réception à ceux de Langres.

Jeudi, c'étaient ceux de Montpellier, Toulouse, Roanne, Saint-Etienne, Barcelone, Nantes, qui étaient salués, et tour à tour chaque contrée déployait en longs plis, dans les rues de Paray, leurs innombrables processions. Chaque diocèse se distinguait par le bon goût et la richesse de ses bannières, destinées à perpétuer dans le sanctuaire de Paray la mémoire de la consécration nationale au Sacré-Cœur de Jésus.

La journée du 26 a été parfaitement employée par les Angevins, et de douces émotions ont gagné plus d'un témoin de ces brillantes manifestations de la foi.

Le matin, c'était l'ovation faite à la gare au général de Charette; plus tard, la messe solennelle, célébrée avec le concours de la maîtrise de Langres, au sommet de l'avenue de Charolles, en présence de 6 à 8,000 fidèles.

Vers une heure, tous les pèlerins se réunissaient de nouveau pour prendre part à la procession générale à travers les jardins du cloître, dans les différents lieux où N. S. J.-C. s'est manifesté à la B. Marguerite-Marie. Les étendards de Metz et de Lorraine ont été arborés en cette circonstance.

Que d'yeux se sont mouillés en leur présence!

La première est de velours noir, sur lequel se détache un cœur entouré de flammes; la seconde est de satin blanc, une large bordure noire la limite, et le vent agite un large crêpe fixé à sa hampe.

Pas un front n'est resté couvert devant ce témoignage de fidélité à la France; pas une poitrine n'a résisté au besoin de s'associer au cri universel :

Rends l'Alsace à la France!

que répétaient en chœur un groupe de dames alsaciennes vêtues de deuil, entourant leurs précieux étendards.

Le général de Charette a été encore l'occasion d'une nouvelle émotion. Tenant en main son drapeau, et entouré de quelques membres de sa vaillante cohorte, il a lu la formule de consécration de son régiment devant la chaise de la B. Marguerite-Marie, et est resté en prières en présence de ces précieuses dépouilles.

Le pèlerinage d'Angers s'est terminé par la consécration du diocèse au Sacré-Cœur et par un salut solennel.

A 6 heures 1/2, les Angevins se réunissaient une dernière fois à l'église paroissiale; les bannières de Langres et d'Alsace étaient déjà déployées pour accompagner au départ ceux qui leur avaient témoigné tant de sympathie pendant le cours de cette journée. Partout, sur le parcours, l'hymne national a retenti, et ce n'est pas sans regret que ces cœurs si étroitement unis dans les mêmes sentiments de joie et d'espérance ont dû se séparer. Au dernier moment, les vivats qui se répétaient ont couvert le cri strident de la locomotive qui mettait fin, en s'élançant à toute vapeur, à cette heureuse expansion.

Avant de s'éloigner de Paray-le-Monial, les Belges ont voulu rédiger une adresse au Saint-Père, dans laquelle ils le supplient de consacrer au Sacré-Cœur l'univers entier, mais plus spécialement la France et la Belgique. Et cette adresse est partie pour Rome le soir même.

On parle beaucoup de fraternité dans le monde. En est-il de plus vraie que celle-là, qui réunit dans la même foi des peuples de langue, de mœurs et de nationalité différentes? Que la Révolution essaie donc d'en faire autant.

Jeudi dernier, une enfant de 2 ans, Marie Briand, de Doué, s'est noyée dans un lavoir peu éloigné de la demeure de ses parents.

Sa mère l'avait emmenée avec elle et l'avait assise pendant qu'elle lavait : elle eut à s'absenter dix minutes; quand elle revint, elle vit son enfant dans l'eau.

Elle la retira aussitôt, lui donna les premiers soins et fit appeler un médecin; mais l'asphyxie était complète, et cette petite n'a pu être rappelée à la vie.

M. Goumenault, ancien substitut au parquet du Mans, puis avocat à Angers, vient de se suicider.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans une lettre écrite d'Angers à l'*Union Bretonne* :

« Nous apprenons une bien douloureuse nouvelle. Un avocat d'Angers, M. Stephen Goumenault, habitait un appartement garni dans la maison Hiron, rue des Lices. Mardi matin, en entrant dans la chambre, la personne chargée de faire l'appartement trouva M. Goumenault étendu sur un fauteuil et ne donnant plus aucun signe de vie. Il s'était tiré un coup de revolver dans le cœur.

» Depuis quelque temps, M. Goumenault semblait donner quelques signes d'une affection du cerveau : on le rencontrait souvent parlant seul et semblant suivre une idée fixe. Près de lui se trouvait l'arme; c'est un petit revolver de poche dont la détonation n'a été entendue de personne. Néanmoins, d'après l'aspect du lit et de la chambre, on est porté à croire que l'agonie de ce malheureux jeune homme a été très-douloureuse. Il n'avait que 30 ans et appartient à une digne et excellente famille. »

M. le marquis de Foucault, oncle de M. Maurice de Foucault, ancien secrétaire général de la préfecture du Loiret, et sous-préfet du Havre, vient de mourir à La Flèche (Sarthe), à l'âge de 95 ans.

On lit dans l'*Union libérale* :

Un maréchal des logis du 3^e régiment de dragons en garnison à Tours s'est noyé jeudi, en se baignant dans la Loire, vers huit heures et demie du soir, près du pont du chemin de fer, commune de Lariche-extra.

Plusieurs individus témoins de l'accident ont été assez lâches pour ne chercher en aucune façon à porter secours à ce malheureux militaire, et, chose plus triste encore, l'un d'eux s'est emparé de la montre de la victime, laissée sur sa tunique au bord de l'eau.

Les recherches les plus actives sont faites par la police pour découvrir l'auteur de ce vol odieux.

Le *Journal du Ciel* annonce que le mardi 4^e juillet, à 6 h. 42 m. du matin, la terre sera à sa plus grande distance du soleil pour cette année, à 149,153,400 kilomètres (soit 36 millions et demie de lieues environ).

Des fêtes auront lieu, à Cholet, les samedis 5, dimanche 6 et lundi 7 juillet prochain, à l'occasion de l'exposition d'horticulture.

Les courses sont fixées comme suit, dans plusieurs villes de l'Ouest, pour les mois de juillet et d'août 1873 :

Savenay, dimanche 6 juillet.

Saint-Maixent, dimanche 27 juillet.

Dinan, dimanche 3 et lundi 4 août.

La Roche-sur-Yon, dimanche 3 et lundi 4 août.

Saint-Malo et Saint-Servan, samedi 9 et dimanche 10 août.

Nantes, dimanche 10 et vendredi 15 août.

Saint-Nazaire, dimanche 17 août.

Saumur, dimanche 24 et mardi 26 août.

Les Sables-d'Olonne, lundi 25 août.

Cholet, dimanche 31 août.

La vente du seigle ergoté, inscrit au nombre des substances vénéneuses qui ne peut être faite, pour l'usage de la médecine, que par les pharmaciens et sur la prescription d'un médecin, chirurgien, officier de santé, vétérinaire breveté, pourra également être faite, par les pharmaciens, sur

la prescription d'une sage-femme pourvue d'un diplôme.

Plusieurs journaux ont parlé d'une découverte extraordinaire, annoncée par le *Galignanis Messenger*, de Paris.

Il ne s'agissait rien moins que d'un agent destiné à remplacer entièrement la vapeur.

L'importance d'une pareille invention, qu'il est inutile de faire ressortir, nous fait un devoir, en raison de l'intérêt que présente pour nous tout ce qui a trait à l'industrie ou à la marine, de rechercher de plus amples informations.

Les inventeurs de ce procédé sont MM. Brachigny et J. Deschamps, domiciliés à Rouen, 9, rue de Sotteville. Ils prétendent, à l'aide de leur appareil — qui fonctionne sans charbon et sans aucun combustible — pouvoir remplacer toutes les machines actuelles, quelle que soit leur puissance. « Leur appareil est, disent-ils, applicable également et à l'industrie terrestre et à la navigation. »

Pour conserver, à l'époque des grandes chaleurs, les viandes pendant huit jours, verser, dans une grande terrine, du lait écrémé et même caillé; plonger dans le liquide les morceaux de viande, et forcer ceux-ci à plonger en les chargeant de pierres très-propres.

Au moment de faire usage de la viande, on la passe à l'eau, et on l'essuie dans un linge.

Le lait ayant servi à la conservation de la viande peut être donné aux animaux.
(*Union bretonne.*)

THEATRE DE SAUMUR.

Très-incessamment, une seule et unique représentation sera donnée par quelques-uns des premiers sujets du théâtre des Variétés de Paris.

Le spectacle sera composé des pièces suivantes : *Les Jurons de Cadillac*, *les Deux Sourds*, *la Permission de minuit*, *une Fausse joie*, *C'est pour ce soir*.

Nous donnerons de plus amples détails.

MUSIQUE DU COLLEGE.

Demain dimanche, à 7 heures du soir, la musique du collège exécutera, dans le Square, les morceaux suivants :

1° *La Rosée*, marche (Migette).

2° *Les Dragons de Villars*, fantaisie (Maillard).

3° *Theresita*, valse (Klosé).

4° *Beatrix*, mazurka (Tilliard).

5° *Le Rifleman*, pas redoublé (Brep-sant).

Dernières Nouvelles.

Le 13^e bureau s'est réuni pour entendre la lecture du rapport de M. Carbonnier de Marzac sur l'élection Turigny.

Ce rapport, qui conclut à l'invalidation, a été adopté et déposé sur le bureau de la Chambre.

On dit que M. Dufaure a l'intention de déposer une proposition tendant à l'examen des questions constitutionnelles.

De son côté, le centre gauche a examiné la proposition de M. de Tocqueville, qui a le même objet.

Le centre droit s'est réuni hier pour s'occuper de la loi municipale.

Le shah arrivera le 3 à Cherbourg où il sera reçu par le général Pajol et par le colonel d'Abzac, de la maison militaire du maréchal de Mac-Mahon.

Le 6, un grand banquet aura lieu à Versailles, galerie des Glaces.

Tous les députés y seront invités.

Paris, 27 juin.

Le conseil municipal de Paris, dans sa séance d'hier, a voté une proposition de son président, autorisant l'administration à prélever sur les fonds de réserve de 1873 la somme nécessaire pour recevoir solennellement le shah de Perse à son arrivée à Paris, et pour organiser en son honneur une illumination générale de Paris, que sa majesté persane sera invitée à contempler du haut du Trocadéro, disposé à cet effet.

Pour les articles non signés : P. GODER.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 20^e fascicule, CON à COR, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 1582. — 24 Juin 1873.

Dans sa livraison du 21 juin (n^o 1582), l'Illustration donne à propos de l'événement du jour, l'expédition du *Polaris* et son triste dénouement, le dessin le plus dramatique que l'on puisse voir. Un texte très-saisissant, éclairé par une intéressante carte des régions arctiques, accompagne ce dessin.

Le même numéro contient encore, outre deux magnifiques reproductions de tableaux du Salon de 1873, le portrait de Rattazzi, la

curieuse procession de la Fête-Dieu au Val-de-Grâce, une vue du palais des Beaux-Arts à l'exposition de Vienne, etc., etc. Noblesse oblige. L'Illustration est, comme on sait, le premier des journaux illustrés, et tous les ouvrages que publie l'intelligente direction de ce journal portent ce cachet de haute supériorité. Nous n'en voulons citer comme preuves à l'appui que son *Paris nouveau illustré*, donnant toutes les transformations de Paris depuis quinze ans (un volume orné de près de 200 gravures), et surtout son *Paris incendié, histoire de la Commune*, volume de 240 pages, illustré de 170 dessins.

Ce dernier ouvrage est l'œuvre commune d'un historien et d'artistes éminents et consciencieux. Ils ont été les témoins attentifs des faits qu'ils racontent par la plume et le crayon. Ce livre est donc le miroir fidèle des faiblesses, des turpitudes, des horreurs, des actes de bravoure et de dévouement qui ont imprimé un cachet ineffaçable à l'existence et à la chute de la Commune de Paris en 1871. — *Paris incendié* est divisé en cinq parties : Prologue, Domination de la Commune, l'Armée dans Paris, les Ruines et

l'Épilogue ; tout l'ensemble dans un vrai et saisissant tableau du drame le plus épouvantable de notre temps.

Prix : broché, 12 fr. ; relié, 15 fr. ; sur papier très-fort de Hollande, reliure riche, 25 fr., port non compris. Paris, rue de Verneuil, 22.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures,

et compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N^o 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 ^e % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	55	95	0.	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	797	50	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	286	25	
4 1/2 % jouiss. mars.	80	75	2.	Soc. gén. de Crédit industriel et				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453	75	
4 % jouissance 22 septembre.	70			comm., 125 fr. p. j. nov.	640			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	442	50	
5 % Emprunt 1871				Crédit Mobilier	417	50	3	Société autrichienne, j. janv.			
— libéré	91	25	15	Crédit foncier d'Autriche	940		10				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	90	20	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355		2				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	211	25		Est, jouissance nov.	510		2				
— 1865, 4 %	400			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845		2				
— 1869, 3 % t. payé.	439			Midi, jouissance juillet.	598	75	1				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	290			Nord, jouissance juillet.	1030		3				
Banque de France, j. juillet.	252	50	25	Orléans, jouissance octobre.	811	25	1				
Comptoir d'escompte, j. août.	420			Ouest, jouissance juillet, 65.	512	50					
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	515			Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	470			Compagnie parisienne du Gaz.	685		2				
	350			Société Immobilière, j. janv.	17	50					

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	—	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.	9	—	02	—	—	—
1 — 33 — — omnibus.	1	—	33	—	—	—
4 — 13 — — express.	4	—	13	—	—	—
7 — 27 — — omnibus.	7	—	27	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	3	—	03	—	—	—
8 — 20 — — omnibus.	8	—	20	—	—	—
9 — 50 — — express.	9	—	50	—	—	—
12 — 38 — — omnibus.	12	—	38	—	—	—
4 — 44 — — omnibus.	4	—	44	—	—	—
10 — 30 — — express-poste.	10	—	30	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8,

Et de M^{rs} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques et par licitation,

D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES,

Situées à Mué, commune d'Antoigné, En la salle de la Mairie d'Antoigné, Le dimanche 20 juillet 1873, à midi,

Par le ministère de M^{rs} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le 31 mai 1873, enregistré ;

Et à la requête de :

1^o M. Louis-René Lhommedé père, cultivateur ;

2^o M^{rs} Angélique Lhommedé, épouse de M. Auguste Sirat, charron, et de celui-ci pour l'assister et autoriser ;

3^o M^{rs} Mélanie Lhommedé, veuve de M. André Hamelin, cultivatrice ;

4^o M^{rs} Eugénie Lhommedé, sans profession ;

5^o M. Louis Lhommedé, cantonnier ;

Tous demeurant commune d'Antoigné ;

6^o M^{rs} Marie Lhommedé, épouse autorisée de M. Joseph Petit, cultivateur, et de celui-ci pour l'assister et autoriser, demeurant commune de Saint-Cyr-la-Lande ;

Ayant pour avoué constitué M^{rs} Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Mathurin Breton, cultivateur, demeurant à Mué, commune d'Antoigné,

Au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{rs} Léontine Breton, sa fille mineure, issue de son mariage avec dame Anne Lhommedé, décédée, défendeur, ayant pour avoué constitué M^{rs} Chedreau, avoué près le tribunal de Saumur ;

2^o M. Louis Egron, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Breton ;

Il sera, le dimanche 20 juillet 1873, à midi, en la salle de la Mairie d'Antoigné, par le ministère de M^{rs} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison, située route de Mué, commune d'Antoigné, composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, écurie à côté, toit à volailles, terre et jardin y appartenant ; le tout d'une superficie de 4 ares 40 centiares, joignant au levant le chemin d'Antoigné à Mué, au nord Berthelot.

Mise à prix, six cent cinquante francs, ci. 650 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant ;

2^o A M^{rs} CHEDEAU, avoué co-licitant ;

3^o A M^{rs} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le 27 juin 1873.

BEAUREPAIRE. Enregistré à Saumur, le 28 juin 1873, folio, recto, case Recu un franc quatre-vingts centimes, dixièmes compris. (266) Signé : ROBERT.

Étude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, A SAUMUR,

En l'étude de M^{rs} CLOUARD,

Le dimanche 20 juillet 1873, à midi,

MAISON ET JARDIN

A Saint-Hilaire, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Appartenant à M. Augustin THIERCELIN.

Cette maison, qui se trouve sur le bord de la route, comprend : au rez-de-chaussée quatre pièces, au premier deux chambres et un cabinet ; trois mansardes et un grenier au-dessus ; cour ; jardin en terrasse ; cave dans le roc ; terrain en face de la maison, entre la route et le Thouet ; elle joint au levant M. Laroche, au couchant M. Guépin.

Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix. 7,000 fr.

S'adresser, pour tous renseigne-

ments, à M. Ludovic PROUST, expert-comptable à Saumur, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (267)

Étude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, A SAUMUR,

En l'étude de M^{rs} CLOUARD,

Le dimanche 20 juillet 1873, à midi,

L'USINE DES HURAUDIÈRES

Commune de Saumur ;

USINE

AVEC SES ANNEXES,

A la Motte-Bourbon, communes de Pouancé et de Mèron ;

ET MAISON

A Ingrandes ;

Pour la fabrication des engrais, colle-forte et gélatine.

Dirigée autrefois par M. L. ROCHER jeune, et aujourd'hui par M. A. THIERCELIN.

L'usine principale de Saumur, près de la ville et de la gare du chemin de fer, desservie par un canal, le Thouet et la Loire, comprend : bâtiment à trois étages, avec très-belle machine à vapeur, moulin pour pulvériser les os, fourneaux, vastes magasins, abattoir, écuries, greniers, hangars, ateliers de forge, de charbonnage, de tonnellerie, bureaux ; — vaste bâtiment pour la fabrication de la colle-forte et de la gélatine, avec séchoirs à deux étages ; — deux grandes cours ; — terrains, près, canal ; — matériel complet que l'acquéreur prendra, s'il lui convient, sur une estimation très-réduite.

L'usine de la Motte-Bourbon, à 20 kilomètres de Saumur, sur le bord du canal de la Dive, comprend : maison d'habitation, moulin à eau et 27 hectares de marais tourbeux.

La maison d'Ingrandes, canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers, sur le bord de la Loire, sert de dépôt pour la localité et d'entrepôt pour la contrée.

Mise à prix de l'usine de Saumur et de celle de la Motte-Bourbon : 50,000 francs, ci. 50,000 fr.

Mise à prix de la maison d'Ingrandes : service et amortissement

d'une rente annuelle et perpétuelle de 16 hectolitres de froment due à l'Hospice de Candé.

S'adresser, pour tous autres renseignements, à M. Ludovic PROUST, expert comptable à Saumur, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (268)

A VENDRE

D'OCCASION, BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A LOUER

Présentement, UNE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon.

S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 74, à Saumur.

PÉTRIN MÉCANIQUE (système breveté s. g. d. g.)

Economie. — Propriété Accélération du Travail



J.-C. TRIAUT, boulanger, Fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréables et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisset ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeanneau, 37, rue Beurepaire. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.